

Crujeillans
Christien

Résumé: crime et délit Durkheim

Note:

16.

Observations: **TB structuration et bonne reformulation. 4 fautes.**

TB.

Originellement, le délinquant est puni par le tribunal pénal qui analyse le motif de l'infraction. Il existe plusieurs classes/de crimes distinctes, seulement elles ont toutes une similitude. Elles sont condamnées et elles ont des répercussions identiques.

Après, les lois diffèrent selon les pays et régissent la vie en communauté. Certains agissements inoffensifs continuent d'être prohibés et aucun ^mest délaissé.
moins clair.

peu
clair

TB

Néanmoins, les actes ^miffondés rendus dans les habitudes façonnent progressivement la législation du crime, bien que cette dernière/soit extrêmement récalcitrante au bouleversement.

De plus, il y a des cas particuliers concernant ce qui est

susceptible d'être puni par la loi. En réalité, toutes les personnes malveillantes ne sont pas nécessairement répréhensibles.

La raison va au-delà/du Code pénal.

Dites plutôt qu'il faut que ce soit grave et caractéristique

ainsi, l'étude du banditisme est plus compliquée qu'elle est intéressante mais inexact: criminalité organisée.
en a l'air. Une infraction est/une infraction car elle est

oui

sanctionnée et qu'elle porte trouble à la société.

154 mots.